

Conférence sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

Libreville, Gabon
5 – 7 novembre 2014

Global Initiative for Western, Central and Southern Africa

Organisée par la République
du Gabon



NOTE

This document has been prepared within the framework of the Global Initiative for West, Central and Southern Africa as a contribution to the implementation of the biennial action envisaged for this Initiative. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the IMO or IPIECA concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

This document can be downloaded from www.giwacaf.org and for bibliographic purposes should be cited as follows:

IMO/IPIECA. 2014. Report of the Conférence sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. 35 Pages.



Executive summary

The sub-regional conference on liability and compensation was organised in Libreville, at Hotel Meridien Re-Ndama, from the 5th to the 7th November 2014. It gathered delegates from 5 African countries: Côte d'Ivoire, Congo, Democratic Republic of Congo, Gabon and Togo.

The event was organised by the Department of Environment and Nature Conservation of the Ministry of Forests, Environment and Nature Conservation of the Republic of Gabon within the framework of the GI WACAF Project.

Around 45 participants attended the workshop, coming from various ministries and governmental agencies. Representatives from the industry also attended the event. A list of participants is attached (see Annex 2 of this report).

The main objective of this workshop was to train participants on the international regimes of compensation for damages caused by oil pollution, in particular those covered by the International Compensation Fund 1992 (Fund92) and the Convention on Civil Liability (CLC 92).

The objectives of the workshop were the following:

- Promote and build capacity for the ratification and implementation of the CLC, Fund, Bunker and OPRC Conventions;
- Review actual cases of damage claims to provide information on compensation coverage by various instruments and how to develop and submit claims;
- Provide appropriate solutions regarding claims and development of national policies for effective compensation; and
- Provide information on the role of organisations involved in liability and compensation, such as ITOPE, IOPCF and the P&I Clubs.

The workshop was supported by the International Maritime Organization (IMO), and IPIECA, the global oil and gas industry association for environmental and social issues. It was organised in collaboration with the International Oil Pollution Compensation Funds (IOPC Funds).

One of the key recommendations was the ratification of all relevant international conventions by the countries participating in the workshop, in order to provide the best applicable level of compensation in case of an oil spill.

The consultants also drew the attention of the delegates on the importance of properly implementing the conventions into national law to avoid conflicting norms, as well as the need for uniformity in interpretation. Finally, in order to clarify which legislation is currently in place, it was recommended to denounce earlier conventions.

The active participation and the expertise of all delegates, experts and industry representatives as well as the local organization of the workshop with the support of the Ministry of Forests, Environment and Nature Conservation of the Republic of Gabon were greatly appreciated and were key to the success of this workshop.

Sommaire

EXECUTIVE SUMMARY	2
1. PRÉSENTATION DU PROJET GI WACAF.....	4
2. INTRODUCTION	5
3. OBJECTIFS DE L'ATELIER.....	5
4. PROGRAMME DE L'ATELIER.....	5
5. LIEU, DATES ET PARTICIPANTS.....	6
6. ACTIVITES ET PRESENTATIONS.....	7
7. RECOMMANDATIONS.....	12
8. CONCLUSION	13
ANNEXE 1 – PROGRAMME.....	14
ANNEXE 2 – LISTE DES PARTICIPANTS	25
ANNEXE 3 – DISCOURS D'OUVERTURE OMI/IPIECA	27
ANNEXE 4 – DISCOURS D'OUVERTURE DU SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE LA FORET, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES	28
ANNEXE 5 – FORMULAIRE D'EVALUATION	31
ANNEXE 6 – PHOTOS.....	34

1. Présentation du Projet GI WACAF

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (GI WACAF) est un partenariat entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier (IPIECA), dont l'objectif est de renforcer la capacité des pays à se préparer et à répondre aux déversements d'hydrocarbure.

Une des caractéristiques innovantes est de promouvoir le développement de partenariat public/privé pour une réponse efficace aux déversements d'hydrocarbure faisant usage de l'expertise et des ressources existantes au niveau de l'industrie.

La mission du GI WACAF est de renforcer la capacité nationale de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures dans 22 pays d'Afrique Occidentale, Centrale et Australe par la mise en place de partenariats locaux entre les industries pétrolières et les autorités responsables de la préparation et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national.

Le Projet GI WACAF est un programme conjointement financé par l'OMI et par neuf compagnies pétrolières membres du projet (BP, Chevron, ConocoPhillips, ENI, Exxon Mobil, Marathon, PERENCO, Shell et Total) par l'intermédiaire de l'IPIECA.



Le cadre d'activité est l'organisation d'ateliers, formations, séminaires et exercices de déploiement avec les autorités chargées de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national, en partenariat avec des entreprises locales.

Le GI WACAF est basé sur un système de gestion efficace qui établit six objectifs et indicateurs clés de performance pour renforcer les capacités des pays à se préparer et à lutter contre les pollutions par hydrocarbures. Ces objectifs couvrent les aspects de la convention d'OPRC 90 :

- **Objectif 1. Législation** : Promouvoir la ratification des conventions OPRC 90, CRC 92 et Fonds 92.
- **Objectif 2. Plan National d'Intervention d'Urgence** : Promouvoir le développement des plans nationaux d'intervention d'urgence contre les pollutions marines accidentelles (incluant : cartes de vulnérabilité, études de risques, politique d'emploi des dispersants et système de gestion de crise).
- **Objectif 3. Autorité nationale désignée** : Clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour la préparation et la lutte.
- **Objectif 4. Accords régionaux de coopération et d'assistance** : Promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle en cas d'incident.
- **Objectif 5. Formation et exercice dans le pays** : Assurer régulièrement des formations et exercices dans chaque pays.
- **Objectif 6. Moyens du pays** : Soutenir les pays pour le développement de leurs capacités de lutte.

2. Introduction

Une des recommandations de la Conférence Régionale 2013 du Projet GI WACAF était de poursuivre et de développer l'organisation d'ateliers sous-régionaux se concentrant sur certains sujets spécifiques. Le régime international d'indemnisation avait alors été identifié comme prioritaire.

Suite à la Conférence Régionale, le Point Focal du Projet au Gabon, M. Louis-Léandre Ebobola Tsibah, Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature, nous a fait part des intentions du Gouvernement du Gabon d'accueillir une conférence sous-régionale sur ce sujet.

Cette Conférence sous-régionale francophone constituait le second événement sur le thème du régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, après un atelier pour les pays anglophones organisé en Namibie en novembre 2013.

3. Objectifs de l'atelier

L'objectif principal de cette conférence était de former les participants aux mécanismes d'indemnisations pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures notamment via le Fonds International d'Indemnisation de 1992 (Fond de 92) et la Convention sur la Responsabilité Civile (CLC 1992), y compris la question de la mise en œuvre en droit national, la gestion des demandes d'indemnisation, le système de contribution et de tester les connaissances acquises au travers d'exercices pratiques.

Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- Renforcer le niveau de connaissances pour assurer la mise en œuvre des Conventions CLC 1992, Fond 1992, Bunker 2001 et OPRC 1990 ;
- Présenter des cas réels de demandes d'indemnisation afin de fournir les informations nécessaires aux participants pour préparer et soumettre un dossier de demande d'indemnisation ;
- Fournir des pistes de réponses concernant les demandes d'indemnisation et le développement des législations nationales relatifs à ce domaine ;
- Présenter le rôle des organisations impliquées dans le régime international d'indemnisation (par exemple les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, l'International Tankers Owners Pollution Federation et les Clubs P&I).

4. Programme de l'atelier

La Conférence s'est déroulée durant trois jours. Le programme complet est disponible en annexe 1 de ce rapport.



La première journée a été consacrée au cadre juridique du régime d'indemnisation ainsi qu'au comportement et aux effets des hydrocarbures déversés dans le milieu marin, aux moyens de lutte disponibles et à leur influence sur la réduction des dommages.

Lors du deuxième jour, les présentations ont porté sur l'évaluation et la procédure de règlement des demandes d'indemnisation au titre des coûts des opérations de nettoyage et des mesures de sauvegarde, au titre des dommages aux biens et du préjudice économique dans les secteurs de la pêche, de la mariculture et de la transformation, au titre du préjudice économique dans le secteur du tourisme et au titre des dommages à l'environnement. Des études de cas ont suivi ces présentations afin de les illustrer.

La troisième journée de l'atelier a été consacrée à un exercice d'application en groupes.

5. Lieu, dates et participants

L'atelier s'est tenu à l'Hôtel Méridien Ré-Ndama, à Libreville, du 5 au 7 novembre 2014, et a rassemblé environ 45 participants.

Cette Conférence sous-régionale francophone a rassemblé les principaux acteurs clefs de la région en charge de la prévention, la lutte et la coopération en cas de déversement d'hydrocarbures.

Les participants gabonais provenaient des différents ministères et agences gouvernementales impliquées dans la préparation et la réponse aux pollutions marines :

- Ministère des Forêts, de l'Environnement et de la Protection de la Nature : Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées ;
- Ministère des Transports : Direction Générale de la Marine Marchande ;
- Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures ;
- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie : Direction Générale du Droit de la Mer, Direction Générale de la Coopération Internationale ;
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Sécurité alimentaire : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Ministère des Mines, de l'Industrie et du Tourisme : Direction des Etudes et Laboratoires ;
- Ministère de la Défense Nationale : Direction Générale de la Marine Nationale, Direction Générale de la Protection Civile ;
- Agence Nationale des Parcs Nationaux ;
- Centre National Anti-Pollution du Gabon.

Il est à noter que des participants représentant l'industrie pétrolière étaient également présents : Addax Petroleum, CNR International, Gabon Oil Company, Maurel & Prom, Perenco Gabon, Société Gabonaise d'Entreposage des Produits Pétroliers (SGEPP), Shell Gabon, Union Pétrolière Gabonaise (UPEGA), Vaalco Gabon.

Enfin étaient présents des délégués de la Direction de la Marine Marchande du Congo, du Centre Antipollution de Côte d'Ivoire, du Ministère des Transports et de l'Office Congolais de Contrôle de la

République Démocratique du Congo et du Port Autonome de Lomé et de la Direction de l'environnement du Togo.

Les experts invités à animer cette Conférence étaient :

- Mme Ana Cuesta, Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL)
- M. Fabien Lerede, P&I Club
- M. Thomas Liebert, FIPOL
- Mme Annabelle Nicolas-Kopec, International Tankers Owners Pollution Federation (ITOPF)

6. Activités et présentations

6.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Secrétaire Général de l'Environnement et s'est déroulée le mercredi 7 novembre 2014 à partir de 9h30 suivant l'ordre ci-dessous :

- M. Louis-Léandre Ebobola Tsibah, Directeur général de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Point focal du Projet GI WACAF pour la République du Gabon
- Mme Chloé Blais, OMI/IPIECA, Coordinatrice du Projet GI WACAF (discours disponible en annexe 3)
- M. Aimé Moudziegou Moussavou, Secrétaire général de l'Environnement (discours disponible en annexe 4)

Les objectifs et le déroulement de la conférence ont ensuite été succinctement énoncés. Les participants ont été invités à partager leurs différentes expériences concrètes pour illustrer les différentes présentations.

6.2. Présentations de l'atelier

JOUR 1 Mercredi 5 novembre 2014

MODULE 1 : CADRE JURIDIQUE

Session 1: CLC / Convention de 1992 portant création du Fonds et rôle des FIPOL

Thomas Liebert, FIPOL

Monsieur Liebert a présenté les raisons de l'existence du régime international, son évolution historique ainsi que son champ d'application actuel. Le consultant a profité de cette introduction pour souligner l'importance pour les Etats d'adopter le nouveau régime d'indemnisation (Convention de 1992 sur la responsabilité civile et Convention de 1992 portant création du Fonds ainsi que le Protocole de 2003 portant création du Fonds complémentaire).

Le fonctionnement et les acteurs impliqués dans les différents niveaux d'indemnisation ont ensuite été détaillés. Le rôle des FIPOL a été souligné.



Session 2: Rôle des Clubs P&I et Correspondants des Clubs P&I

Fabien Lerede, The Standard Club

Le consultant a donné aux participants un aperçu de l'historique et du fonctionnement de l'assurance P&I (Protection et Indemnité), du Groupe International, des risques assurés ainsi que du réseau de correspondants.

Session 3: Rôle des experts

Annabelle Nicolas-Kopec, ITOPF

Après une introduction de l'ITOPF et des acteurs clés en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures, Mme Nicolas-Kopec s'est intéressée au rôle des experts dès la mobilisation et l'arrivée sur site. Les différentes actions clés (telles que l'identification des moyens de lutte ou le suivi des impacts environnementaux) ont fait l'objet d'une attention particulière.

Les questions des participants ont permis de préciser la procédure à suivre pour contacter l'ITOPF.

Session 4 : Autres conventions : LLMC / Bunkers Convention, 2001

Fabien Lerede, The Standard Club

Monsieur Lerede a rappelé que la limitation de responsabilité des armateurs est reconnue depuis le début du commerce maritime du fait de la nature risquée des activités. Après un historique rapide des différentes conventions ayant pour but de limiter la responsabilité, le consultant a présenté en détail la Convention sur la limitation de responsabilité en matière de créances maritimes de 1976 (et son protocole de 1996).

Dans une seconde partie, Monsieur Lerede s'est intéressé à la Convention de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soutes. Il a présenté les Etats parties, le champ d'application, les conditions d'exonération, l'obligation d'assurance et la prescription.

Session 5 : Autres conventions : Convention et Protocole SNPD

Thomas Liebert, FIPOL

Après quelques exemples et chiffres marquants de sinistres liés au transport de Substances Nocives et Potentiellement Dangereuses (SNPD), une définition et la liste des SNPD ont été présentées.

Ont ensuite été discutés le champ d'application de la convention, les deux niveaux d'indemnisation ainsi que le protocole de 2010 visant à surmonter les obstacles à la ratification.

Le consultant a enfin présenté le centre de ressources hnsconvention.org regroupant de nombreuses informations.

Session 6 : Financement des FIPOL : rapport sur les quantités d'hydrocarbures reçues, contributions et financement et mise en œuvre du régime d'indemnisation dans le droit national

Thomas Liebert, FIPOL

Mr Liebert a introduit la procédure et le formulaire (« rapport ») permettant d'évaluer la participation financière de chaque contributeur pour les FIPOL. Il a également exposé les difficultés rencontrées durant cette procédure, en particulier le manque d'informations et le retard d'envoi des rapports. Les sommes correspondant aux contributions du Fonds et du Fonds complémentaire pour 2013 ont été présentées. L'intervention d'un participant a permis au consultant de détailler la façon dont les Etats doivent remplir le formulaire.



Une seconde présentation sur la mise en œuvre du régime d'indemnisation international dans le droit national a été faite. Le consultant a souligné que dans certains pays, une application directe des conventions est possible, alors que dans d'autres une transposition par une loi nationale est nécessaire. Il a également exposé certaines difficultés rencontrées (par exemple les conflits avec le droit national ou la mauvaise mise en œuvre) en les illustrant avec des cas concrets. Il a souligné l'importance de la promotion de l'interprétation uniforme des conventions.

Session 7 : Questions-réponses

Après le déjeuner, une session interactive de questions-réponses basées sur de courtes études de cas relatives aux thèmes évoqués dans la matinée a été organisée.

MODULE 2 : Comportement et effets des hydrocarbures déversés dans le milieu marin, moyens de lutte disponibles et leur influence sur la réduction des dommages environnementaux et économiques

Annabelle Nicolas-Kopec, ITOPF

Mme Nicolas-Kopec a présenté les causes, les différents types et le nombre de déversements, en s'arrêtant sur la situation spécifique de l'Afrique de l'ouest.

Ont ensuite été détaillés les propriétés, le comportement et le vieillissement des hydrocarbures, ainsi que leurs impacts sur l'environnement. Les techniques de lutte et de nettoyage (en mer et sur le littoral) ont finalement été abordées.

JOUR 2 Jeudi 6 novembre 2014

MODULE 3 : Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation

Session 8 : Présentation introductive

Ana Cuesta, FIPOL

Après avoir abordé les types de dommages pouvant faire l'objet d'une demande d'indemnisation, Madame Cuesta a expliqué la procédure de demande d'indemnisation (pièces justificatives, conditions de recevabilité des dossiers, délai de prescription). De nombreuses questions ont porté sur la procédure, permettant à la consultante d'insister sur le caractère justifiable et raisonnable des dépenses. Des documents d'accompagnement pour aider les demandeurs ont été communiqués aux participants (sur une clef USB remise aux participants à la fin de la conférence).

Session 9 : Demandes d'indemnisation au titre des coûts des opérations de nettoyage et des mesures de sauvegarde

Thomas Liebert, FIPOL

Monsieur Liebert a discuté la recevabilité des coûts des opérations de nettoyage, les problèmes rencontrés lors de larges sinistres et a ensuite détaillé la procédure de demande.

Session 10 : Demandes d'indemnisation au titre des dommages aux biens et du préjudice économique dans les secteurs de la pêche, de la mariculture et de la transformation

Annabelle Nicolas-Kopec, ITOPF

Madame Nicolas-Kopec a détaillé les différents types de coûts raisonnables liés aux dommages dans le secteur de la pêche pouvant donner lieu à indemnisation. Les problèmes récurrents spécifiques à ce type de demande ont été présentés, en particulier l'insuffisance de documentation et le manque



de preuves. La consultante a ensuite abordé les critères d'admissibilité. Enfin, les méthodes de comparaison des revenus pour justifier des pertes ont fait l'objet d'une attention particulière.

Session 11 : Demandes d'indemnisation au titre du préjudice économique dans le secteur du tourisme

Ana Cuesta, FIPOL

La présentation s'est également intéressée aux types de couts, aux préjudices économiques purs et aux critères de recevabilité des demandes dans le secteur du tourisme. Les mesures pour prévenir les préjudices économiques purs ont également été présentées. Enfin, Madame Cuesta a souligné les difficultés de l'évaluation quantitative des pertes dans le secteur du tourisme.

Session 12 : Questions-réponses

Une session interactive de questions-réponses basées sur de courtes études de cas relatives aux thèmes évoqués dans la matinée a été organisée.

Session 13 : Demandes d'indemnisation au titre des dommages à l'environnement

Annabelle Nicolas-Kopec, ITOFF

Madame Nicolas-Kopec a proposé une définition des dommages à l'environnement avant de lister les différents types d'impacts. La recevabilité des demandes liée à la restauration et des études d'impacts a ensuite été détaillée. La présentation a permis d'insister sur la non-recevabilité des quantifications abstraites ou basées sur des modèles de calcul théoriques.

MODULE 4 : Session pratique

Session 14 : Etudes de cas ITOFF

Annabelle Nicolas-Kopec, ITOFF

Madame Nicolas-Kopec a présenté le cas du Solar 1 en 2006 et du Gulser Ana en 2009. La consultante a détaillé les enjeux et les sensibilités pour le Solar 1, qui s'est échoué aux Philippines (par exemple, la présence de mangroves ou l'importance de la pêche artisanale). Les différentes techniques en mer et à terre, ainsi que les principaux défis, ont été exposés. Les demandes d'indemnisation ont été détaillées et des recommandations sur la base de ce cas ont été formulées, notamment concernant les possibles impacts négatifs des techniques de lutte à terre. Le cas du Gulser Ana, vraquier échoué à Madagascar a permis de mettre en lumière les difficultés logistiques et d'accessibilité ainsi que l'influence de la situation socio-économique et politique mais aussi les possibles actions pour y faire face. La très bonne gestion des déchets a été soulignée par la consultante. Du fait du déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses, une évaluation de la contamination potentielle des eaux de mer et des puits ainsi que des produits de la mer a été réalisée.

Session 15 : Etudes de cas FIPOL

Ana Cuesta, FIPOL

Madame Cuesta s'est intéressée au cas du Solar 1 en 2006 et de l'Hebei Spirit en 2007. Dans le premier cas, la consultante a présenté l'accord STOPIA qui s'est appliqué dans ce cas, ainsi que les sommes remboursées et les difficultés rencontrées dans la procédure. L'incident de l'Hebei Spirit en République de Corée a entraîné des interdictions de pêches et a eu un impact temporaire sur le tourisme. Les limites d'indemnisation ont été présentées ainsi que le cas particulier des cueilleurs de

coquillages. En conclusion, la consultante a listé les différentes raisons ayant entraîné le rejet des demandes : absence de lien de causalité, manque de preuve du dommage, absence de pertes.

Session 16 : Etudes de cas Clubs P&I

Fabien Lerede, The Standard Club

Le consultant a proposé le cas pratique du vraquier GDANSK s'étant échoué au Venezuela. Après un rapide aperçu de la situation, le consultant a détaillé les différentes étapes de réponse ainsi que les obstacles rencontrés puisque le Venezuela ne reconnaît pas le droit de l'armateur à limiter sa responsabilité et n'est partie ni à la Convention en matière de limitation applicable aux créances maritimes ni à la Convention en matière de pollution par les hydrocarbures de soude.

Avant la clôture de cette seconde journée, des documents relatifs à l'exercice pratique du troisième jour ont été distribués afin de faciliter les discussions.

JOUR 3 Vendredi 7 novembre 2014

Session 17 : Exercice pratique d'application – phase 1 : gestion d'une pollution par hydrocarbure

Ensemble des consultants

Les participants ont été divisés en quatre groupes composés de 8 à 10 personnes.

Après un rappel des consignes et des faits présentés dans l'étude de cas, les groupes ont travaillé sur une stratégie de lutte contre le déversement accidentel et son évaluation financière.

Une restitution a eu lieu en fin de matinée.

De manière générale, les groupes ont pu observer l'importance de la mise en place rapide d'une organisation à la suite d'un tel incident. Les consultants ont rappelé les avantages de lister les équipements et l'importance de ne pas sous-estimer les moyens nécessaires.

Session 18 : Exercice pratique d'application – phase 2 : demandes individuelles

Ensemble des consultants

Les 4 groupes ont réfléchi durant l'après-midi sur différents scénarios de demandes d'indemnisation au titre des dommages à l'environnement, du préjudice économique dans le secteur du tourisme ainsi que dans le secteur de la pêche et de la mariculture. Les participants étaient invités à se prononcer sur la recevabilité des demandes et à proposer une évaluation.

Session 19 : Présentation de l'outil RETOS

Chloé Blais, OMI/IPIECA, Coordinatrice du Projet GI WACAF

Mme Blais a présenté le « Readiness Evaluation Tool for Oil Spills (RETOS) », un outil pour évaluer la planification de la réponse et le niveau de préparation face aux déversements d'hydrocarbures. L'outil a été développé par ARPEL, l'Association Régionale des Entreprises du Secteur Pétrolier, du Gaz et des Biocombustibles d'Amérique Latine et des Caraïbes. Il se compose d'un manuel et de différentes applications Excel adaptées en fonction de la situation et du niveau d'avancement du programme. La liste de critères se base sur les bonnes pratiques internationales reconnues.

L'objectif du projet GI WACAF est d'introduire cet outil pour l'ensemble des points focaux gouvernementaux des 22 pays. Les points focaux GI WACAF pour le Gabon et pour le Congo ont apporté leur soutien à l'utilisation de l'outil RETOS dans le cadre du projet.

6.3. Clôture

M. Louis Léandre Ebobola Tsibah, Directeur général de l'Environnement et de la Protection de la Nature, a clôturé ces trois jours de conférence en remerciant les participants gabonais ainsi que les délégués du Congo, de Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo et du Togo. Il a également rappelé l'engagement du Gabon à travers la plateforme nationale GI WACAF. Une activité devrait être organisée dans ce cadre en 2015.

Mme Jacqueline Bignoumba, présidente de l'Union Pétrolière Gabonaise, a rappelé l'importance du dialogue entre les représentants gouvernementaux et l'industrie pétrolière et a salué l'existence de la plateforme GI WACAF au Gabon, structure réunissant différents ministères et entreprises pétrolières.

La coordinatrice du Projet GI WACAF, Mme Chloé Blais a enfin remercié l'ensemble des participants ainsi que la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Gabon pour l'organisation de l'évènement.

Un certificat et une clef USB contenant l'ensemble des présentations et des guides techniques ont été remis à chaque participant.

7. Recommandations

Plusieurs recommandations ont été formulées pendant cet atelier :

- Les pays participants à l'atelier ont été invités à ratifier les conventions CLC 1992, FOND 1992 et FOND 2003

Le statut de ratification des principales Conventions relatives au régime d'indemnisation et de compensation pour les pays ayant participé à la conférence est résumé dans le tableau ci-dessous :

	CLC1992	FOND1992	FOND2003
Congo	Oui	Oui	Oui
Côte d'Ivoire	Oui	Oui	Non
Gabon	Oui	Oui	Non
Rep. Dem. du Congo	Non	Non	Non
Togo	Oui	Non	Non

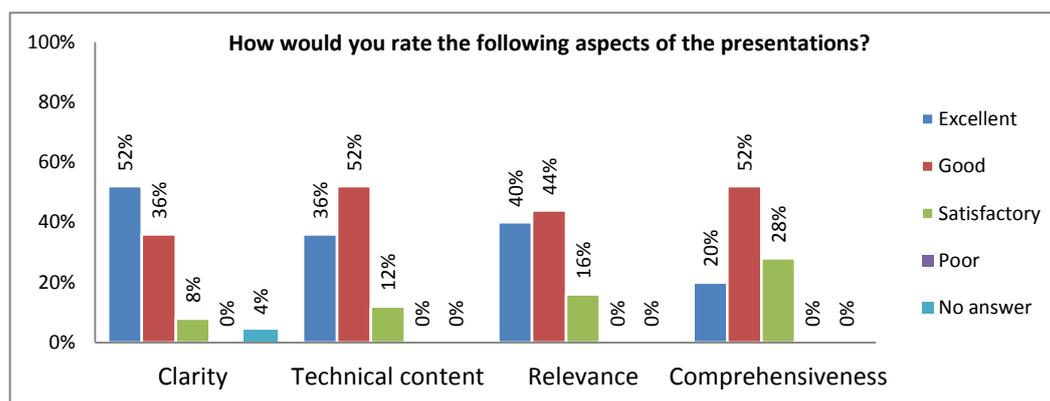
Source: OMI

- La question de l'interprétation uniforme et de la bonne mise en œuvre des Conventions dans le droit national a été une question centrale. Lors de la transposition, les Etats doivent éviter tout conflit avec le droit national.
- Enfin, afin de clarifier le régime s'appliquant, les Etats ont été invités à ratifier l'ensemble des conventions pour un meilleur niveau de protection mais aussi à dénoncer les Conventions antérieures aux Conventions CLC 1992 et FOND 1992 (telle que la Convention CLC 1969).

8. Conclusion

Le succès de l'évènement a été confirmé par les retours positifs des participants. Les objectifs de cette conférence sous-régionale ont été atteints pour 84% des personnes présentes.

Les questionnaires distribués à la fin de l'atelier soulignent un taux de satisfaction élevé, illustré par le graphique ci-dessous.



Le questionnaire est disponible en annexe 5.

Annexe 1 – Programme



GIWACAF



P
R
O
G
R
A
M
M
E

Conférence sous-régionale sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

Libreville, Gabon

5 – 7 novembre 2014

Global Initiative for Western, Central and Southern Africa

Organisée par
la République du Gabon



Le Projet GI WACAF

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (GI WACAF) est un partenariat entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'IPIECA, l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier, dont l'objectif est de renforcer la capacité des pays à se préparer et à répondre aux déversements d'hydrocarbure.

Une des caractéristiques innovantes est de promouvoir le développement de partenariat public/privé pour une réponse efficace aux déversements d'hydrocarbure faisant usage de l'expertise et des ressources existantes au niveau de l'industrie.

La mission du GI WACAF est de renforcer la capacité nationale de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures dans 22 pays d'Afrique Occidentale, Centrale et Australe par la mise en place de partenariats locaux entre les industries pétrolières et les autorités responsables de la préparation et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national.

Le Projet GI WACAF est un programme conjointement financé par l'OMI et par neuf compagnies pétrolières membres du projet (BP, Chevron, ConocoPhillips, ENI, Exxon Mobil, Marathon, PERENCO, Shell et Total) par l'intermédiaire de l'IPIECA.



Le cadre d'activité est l'organisation d'ateliers, formations, séminaires et exercices de déploiement avec les autorités chargées de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national, en partenariat avec des entreprises locales.

Le GI WACAF est basé sur un système de gestion efficace qui établit six objectifs et indicateurs clés de performance pour renforcer les capacités des pays à se préparer et à lutter contre les pollutions par hydrocarbures. Ces objectifs couvrent les aspects de la convention d'OPRC 90 :

- **Objectif 1. Législation** : Promouvoir la ratification des conventions OPRC 90, CRC 92 et Fonds 92.
- **Objectif 2. Plan National d'Intervention d'Urgence** : Promouvoir le développement des plans nationaux d'intervention d'urgence contre les pollutions marines accidentelles (incluant : cartes de vulnérabilité, études de risques, politique d'emploi des dispersants et système de gestion de crise).
- **Objectif 3. Autorité nationale désignée** : Clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour la préparation et la lutte.
- **Objectif 4. Accords régionaux de coopération et d'assistance** : Promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle en cas d'incident.
- **Objectif 5. Formation et exercice dans le pays** : Assurer régulièrement des formations et exercices dans chaque pays.
- **Objectif 6. Moyens du pays** : Soutenir les pays pour le développement de leurs capacités de lutte.

Les FIPOL

Les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) ont pour vocation l'indemnisation en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de navires-citernes dans leurs États Membres.

L'histoire des FIPOL a débuté avec le déversement d'hydrocarbures provenant du *Torrey Canyon*, qui s'est échoué près des îles Sorlingues en 1967, souillant les côtes britanniques et françaises. Ce sinistre a mis en lumière diverses carences graves, notamment l'absence d'un accord international en matière de responsabilité et d'indemnisation en cas de déversement de ce type. Il a amené la communauté internationale à établir un régime d'indemnisation des victimes de la pollution par les hydrocarbures, sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI).



Le régime a été mis en place dans le cadre de la Convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1969 sur la responsabilité civile) et de la Convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1971 portant création du Fonds). Au fil du temps, il est devenu manifeste que le montant d'indemnisation disponible pour les sinistres majeurs devait être accru, et la portée du régime élargie. Deux autres instruments ont ainsi été mis en place, à savoir la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds. Suite aux sinistres de l'*Erika* et du *Prestige*, un troisième instrument a été adopté en 2003: le Protocole à la Convention de 1992 portant création du Fonds (Protocole portant création du Fonds complémentaire). Il couvre les indemnités dépassant les montants prévus par la Convention de 1992 portant création du Fonds en cas de dommages par pollution survenus dans les États parties au Protocole.

Les FIPOL sont financés par les contributions versées par les entités qui reçoivent certains types d'hydrocarbures par voie maritime. Ces contributions sont calculées en fonction de la quantité d'hydrocarbures reçue au cours de l'année civile concernée et couvrent les demandes attendues, ainsi que les frais afférents à l'administration des Fonds.

Depuis leur création, le Fonds de 1992 et le précédent Fonds de 1971 ont eu à connaître de 147 sinistres d'envergures diverses dans le monde entier. Dans la grande majorité des cas, toutes les demandes d'indemnisation ont fait l'objet d'accords de règlement à l'amiable. Le sinistre de l'*Alfa /est le premier survenu dans un État Membre du Fonds complémentaire. Il est néanmoins improbable que le montant total des demandes d'indemnisation nées de ce sinistre dépasse le plafond prévu par la Convention de 1992 portant création du Fonds.*

ITOPF

La Fédération Internationale de Lutte Antipollution des Armateurs de Pétroliers, l'ITOPF, est une organisation à but non-lucratif, fondée au nom des armateurs du monde entier et de leurs assureurs. Sa mission : contribuer à l'efficacité des interventions de lutte contre la pollution en cas de déversements en mer d'hydrocarbures, de produits chimiques et autres substances nocives. De l'intervention d'urgence à la formation et à l'information, l'éventail de services techniques proposés comprend également l'apport de conseils techniques en matière de nettoyage, l'évaluation des dommages causés par la pollution, l'analyse des demandes d'indemnisation et l'aide à la préparation de plans d'intervention en cas de déversement.

Depuis la fondation de l'ITOPF en 1968, ses conseillers techniques sont intervenus sur le terrain en réponse à près de 700 accidents maritimes dans une centaine de pays. Leurs conseils, scientifiques et objectifs, couvrent les techniques de nettoyage, les effets environnementaux et économiques et l'indemnisation. De nombreux autres accidents ont également bénéficié des conseils dispensés à distance par l'ITOPF. Il peut s'agir de déversements de pétrole brut par des pétroliers, d'hydrocarbures de soute ainsi que de substances chimiques ou de cargaisons en vrac par tout autre type de navire.



L'expérience acquise par le personnel de l'ITOPF, à travers son intervention directe lors de pollutions accidentelles, est mise à contribution lors de l'évaluation des dommages, la planification d'urgence, des missions de formation et de la réalisation de publications techniques.

L'ITOPF est basée à Londres et regroupe 30 personnes dont 14 sont en mesure de répondre aux déversements d'hydrocarbures.

Les Clubs P&I

The reinsurance function

One of the main roles of the Group is co-ordinating the operation and regulation of the clubs' claim-sharing agreement (the Pooling Agreement). All qualifying claims in excess of \$9 million are shared between clubs in accordance with the terms of the Pooling Agreement by which the clubs reinsure each other for claims in excess of \$9 million. Much of the Group's work involves defining and refining the scope of cover for pool claims and the rules and guidelines under which claims are shared.

This claim-sharing agreement is underpinned by a very extensive market reinsurance programme which the Group clubs arrange.

The representative function

The Group provides a forum for Group clubs to develop common policy and promote shipowners' interests in relation to liability and insurance issues.



The Group provides an effective voice for the members of the individual clubs to speak collectively on important industry issues, for example on international conventions and legislation affecting shipowners' liabilities and related insurance matters. It carries out this function in relation to, and liaises with:

- inter-governmental bodies such as IMO, UNCITRAL and OECD
- national governments and the EU
- other industry organisations such as ICS, Intertanko, BIMCO, OCIMF etc.

Exchange of information

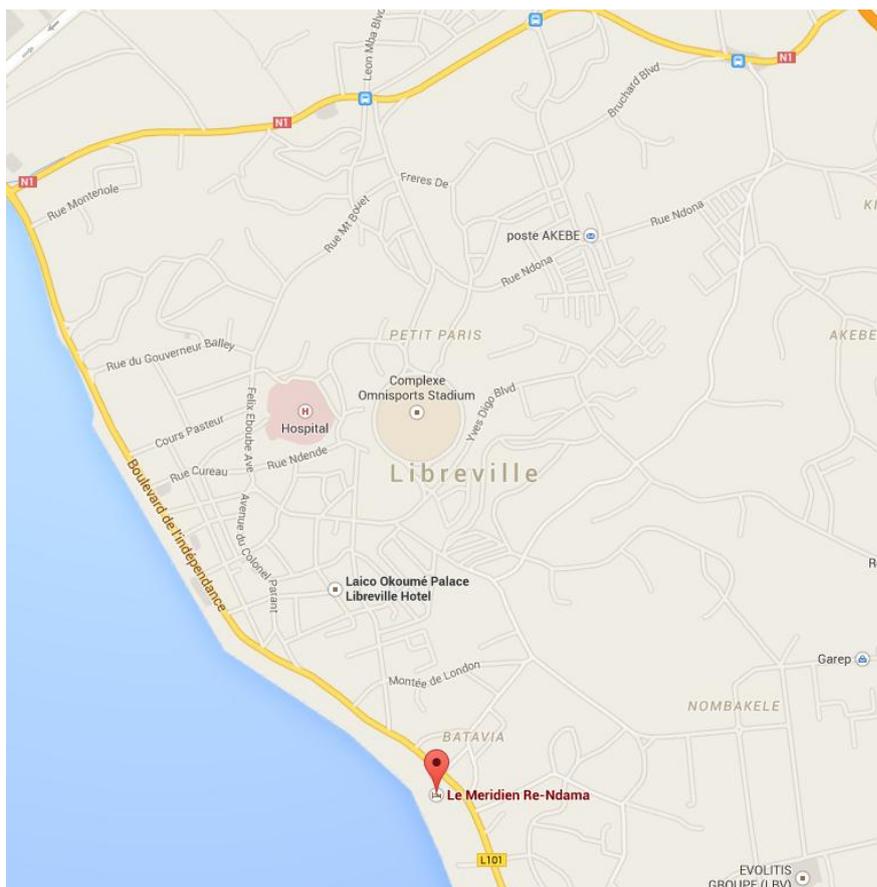
The Group provides a useful forum for sharing information on matters of concern to clubs and their members. These include general issues such as oil pollution and personal injury as well as current issues such as maritime security, places of refuge for ships in distress, the carriage of particular cargoes etc.

Dates et lieu de l'atelier

L'atelier sera organisé du 5 au 7 novembre 2014, à l'hôtel Méridien Ré-Ndama, Libreville.



Carte



Adresse:

P.O. Box 4064
Libreville, Gabon

Tel. (241) 01 79 32 00

<http://www.lameridienrendam.com/>

Pays invités

Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Togo.

Objectifs de l'atelier

L'objectif principal de cette Conférence sera de former les participants aux mécanismes d'indemnisations pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures notamment via le Fonds International d'Indemnisation de 1992 (Fonds 92) et la Convention sur la Responsabilité Civile (CLC 92), y compris la question de la mise en œuvre en droit national, la gestion des demandes d'indemnisation, le système de contribution et de tester les connaissances acquises au travers d'exercices pratiques.

Contacts

Anton Rhodes, IMO / IPIECA – Chef du Projet GI WACAF

Tel: +44 (0)20 7725 7205 / Portable: +44 (0)77 3899 3689

Email: anton.rhodes@ipieca.org

Chloé Blais, IMO / IPIECA – Coordinatrice du Projet GI WACAF

International Maritime Organization, 4 Albert Embankment, London SE1 7SR, United Kingdom

Tel: +44 (0)20 7463 4063 / Portable: +44 (0)75 8503 8529 / Fax: +44 (0)20 7587 3210

Email: cblais@imo.org

Jour 1: MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014

Module	Thème	
	Introduction	
09:00 – 09:45	Allocution d'ouverture Présentation du déroulement de l'atelier	
Module 1	Cadre juridique	
09:45 – 11:15	<ul style="list-style-type: none"> • CLC / Convention de 1992 portant création du Fonds • Rôle des FIPOL 	Thomas Liebert, FIPOL
	Rôle des Clubs P&I / Correspondants des Clubs P&I	Fabien Lerede, P&I Club
	Rôle des experts et inspecteurs	Annabelle Nicolas- Kopec ITOPF
	Autres Conventions : LLMC / Bunkers Convention, 2001	F. Lerede, P&I Club
	Autres Conventions : la Convention SNPD (produits chimiques)	T. Liebert, FIPOL
11:15 – 11:30	Pause	
11:30 – 12:45	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des FIPOL : rapports sur les quantités d'hydrocarbures reçues / Contributions et financement • Mise en œuvre du régime d'indemnisation dans le droit national 	T. Liebert, FIPOL
12:45 – 14:00	Déjeuner	
14:00 – 15:00	Exercice: cadre juridique	FIPOL/P&I Club/ITOPF
	Présentation du régime juridique applicable en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les pollutions accidentelles au Gabon	Gabon
15:00 – 15:15	Pause	

Module	Thème	
Module 2	Comportement et effets des hydrocarbures déversés dans le milieu marin, les moyens de lutte disponibles et leur influence sur la réduction des dommages environnementaux et économiques.	
15:15 – 16:45	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des causes de pollution par hydrocarbures • Effets des hydrocarbures sur les ressources marines et côtières <ul style="list-style-type: none"> – Comportement des hydrocarbures en mer • Effets sur les ressources et les demandes d'indemnisation résultant des déversements accidentels d'hydrocarbures • Moyens de lutte <ul style="list-style-type: none"> – Evaluation de la situation, rôle des acteurs de la lutte contre les pollutions – Moyens de lutte et leurs limites 	A. Nicolas-Kopec ITOPF
Module 3	Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation	
16:45 – 17:15	Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation	Ana Cuesta, FIPOL

Jour 2: JEUDI 6 NOVEMBRE 2014

Module	Thème	
09:30 – 10:30	Demandes d'indemnisation au titre des coûts des opérations de nettoyage et des mesures de sauvegarde	T. Liebert, FIPOL
	Exercice	FIPOL/P&I Club/ITOPF
10:30 – 10:45	Pause	
10:45 – 11:30	Demandes d'indemnisation au titre des dommages aux biens et préjudice économique dans les secteurs pêche, mariculture et transformation	A. Nicolas-Kopec, ITOPF
	Exercice	FIPOL/P&I Club/ITOPF
11:30 – 12:15	Demandes d'indemnisation au titre du préjudice économique dans le secteur du tourisme	A. Cuesta, FIPOL
	Exercice	FIPOL/P&I Club/ITOPF
12:15 – 13:45	Déjeuner	
13:45 – 14:15	Demandes d'indemnisation au titre des dommages à l'environnement	A. Nicolas-Kopec, ITOPF
	Exercice	FIPOL/P&I Club/ITOPF
Module 4	Session pratique	
14:15 – 14:45	Etude de cas ITOPF	ITOPF
14:45 – 15:15	Etude de cas FIPOL	FIPOL
15:15 – 15:30	Pause	
15:30 – 16:00	Etude de cas Club P & I	P&I Club
16:00 - 17:00	Présentation de l'outil RETOS	Chloe Blais, GI WACAF

Jour 3: VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014

Module	Thème	
09:30 – 10:30	Exercice d'application – Phase 1 : Gestion d'une pollution par hydrocarbure	FIPOL/P&I Club/ITOPF
10:30 – 10:45	Pause	
10:45 – 11:45	Exercice d'application – Phase 1 : Gestion d'une pollution par hydrocarbure	FIPOL/P&I Club/ITOPF
11:45 – 12:30	Présentation des demandes / Evaluation et critique	FIPOL/P&I Club/ITOPF
12:30 – 14:00	Déjeuner	
14:00 – 15:00	Exercice d'application – Phase 2 : Demandes individuelles	FIPOL/P&I Club/ITOPF
15:00 – 15:15	Pause	
Module 5	Débat	
15:15 – 16:15	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde – session libre • Débats, conclusions et recommandations 	
Module 6	Conclusion	
16:15 – 16:45	Conclusion et clôture	

Annexe 2 – Liste des participants

	Nom	Administration	Adresse email
1	ANA CUESTA	FIPOL, Londres	ana_cuesta@iopcfund.org
2	ANNABELLE NICOLAS	ITOPF, Royaume-Uni	annabellenicolas@itopf.com
3	ANNIE FLORE MFOULA NGANGUY	Direction Générale d'Etude du Laboratoire	annif75@yahoo.fr
4	ANNICK SYLVIE DOUTSONA NZAMBA	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	douts72@yahoo.fr
5	ANTOINETTE METO'O MESSA	Direction Générale des Hydrocarbures	antoinnettemetoo@yahoo.fr
6	ARISTIDE EKOMI N'NAH	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	aekomina2013@hotmail.fr
7	ARMAND MEKAME EVOUNA	SHELL GABON	armand.mekameevouna@shell.com
8	AUGUSTIN SERGE KABINDA	Direction Générale de la Marine Marchande	august0870@yahoo.fr
9	BASILE MASUA TCHOMBA	Office Congolais de Contrôle, République Démocratique du Congo	masua_basile@yahoo.fr
10	BIENVENU AMOS MALOUNGOU	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	bmaloungouamos@outlook.fr
11	CHLOE BLAIS	GI WACAF – OMI, Londres	cblais@imo.org
12	CHRISTOPHE NTOGOLO	Société Gabonaise d'Entreposage des Produits Pétroliers (SGEPP)	christophe.ntogolo@sgepp.ga
13	DALIDA ASSENGONE NDONG	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	miss.assengone@gmail.com
14	DEWITH DEMALO MUWENGA	Ministère des Transports, République Démocratique du Congo	Tel : 00243998227608
15	DIEUDONNE MAGANGA	CNR INTERNATIONAL	dieudonne.maganga@cnrinternational.com
16	EDGAR DIDIER ISSEMBE	Direction Générale de la Coopération Internationale	edisseeled@yahoo.fr
17	EKOW DJIFANU JOHNSON	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	johnsondjifanu@yahoo.fr
18	ELVIS MUBAMU MAKADY	SHELL GABON	elvis.mubamumakady@shell.com
19	ESSOFA DJERI SAMARI	Port Autonome de Lomé, Togo	essofadjerisamari@yahoo.fr
20	ETCHE MIREILLE AMANI	Centre Ivoirien Anti-Pollution	etche28@yahoo.fr
21	FABIEN LEREDE	The Standard Club, Londres	fabien.lerede@ctplc.com
22	FABRICE EKARE	ADDAX PETROLEUM	fabrice.ekare@addaxpetroleum.com
23	FRANCKLIN ASSOKO MVE	CNR INTERNATIONAL	franklin.assoko-mve@cnrinternational.com
24	GABRIEL MAKAYA IKAPI	VAALCO GABON	gikapi@vaalco.com
25	GILDAS MBOUMBA	MAUREL & PROM	gmboumba@gabonmp.com
26	HENRI MOUTSINGA	Société Gabonaise d'Entreposage des Produits Pétroliers (SGEPP)	N/A
27	JACQUELINE BIGNOUMBA	Union Pétrolière Gabonaise (UPEGA)	jacqueline.bignoumb@yahoo.fr
28	JEAN DE DIEU N'ZATSI	Centre National Anti-Pollution	nzatsi_kouruba@yahoo.fr
29	JEAN FRANCOIS ABIAGHE	MAUREL & PROM	jfabighe@gabonmp.com
30	JEAN RICHARD BALOU	Direction de la Marine Marchande, Congo	N/A
31	JEAN YVON ELANGMANE	Direction Générale des Pêches et Aquacultures	elangmanepatenne@yahoo.fr
32	JOSIAS MAHAN	Centre Ivoirien Anti Pollution	ing_mahan@hotmail.com
33	LOUIS LEANDRE EBOLLA TSHBAH	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	dgegabon2@yahoo.fr

34	MANDIBOZI KAZIMNA	Direction de l'Environnement, Togo	mandibozi@yahoo.fr
35	MARINA MOUNANGUE	MAUREL & PROM	mmounangueboumba@gabonmp.com
36	MEDARD NGOBO	Direction de la Marine Marchande, Congo	ngobomedard@yahoo.fr
37	NADEGE FOUDOU EP. VOUMA	Direction Générale de la Protection Civile	nadegefoudou@yahoo.fr
38	NONTSE LOIS ALLELA	Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées	loisallela@hotmail.com
39	RENE MOULOUNGUI	PERENCO GABON	N/A
40	ROGER BIBANG EYA	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	pardefaut2012@hotmail.fr
41	ROGER FRANCOIS AZIZET	Agence Nationale des Parcs Nationaux	sairamazizet@gmail.com
42	ROSELINE MBOUKOU	Direction Générale du Droit de la Mer	roz_patricia_mboukou@yahoo.fr
43	ROSINE LOUMBY MPIGA	Direction Générale de la Protection Civile	rosineloumbypiga@yahoo.fr
44	RUBEN NZIBE	Direction Générale de la Marine Marchande	rudzibe@yahoo.fr
45	SOSTHENE ONGOUORI	PERENCO GABON	songouri@ga.perenco.com
46	THERESE DIGUINGUI MEDENOUVO	Direction Générale des Hydrocarbures	medenouvotherese@yahoo.fr
47	THOMAS LIEBERT	FIPOL, Londres	thomas_liebert@iopcfund.org
48	TONY ENGOUMA	MFEPNR	tengouma@yahoo.fr
49	VICTOR TAPOYO	ADDAX PETROLEUM	victor.tapoyo@addaxpetroleum.com
50	YVES DESIRE OLINGO	Direction Générale de la Marine Nationale	yolyves@yahoo.fr

Annexe 3 – Discours d'ouverture OMI/IPIECA

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Chers Participants,

C'est pour moi un privilège et un honneur de prendre la parole à l'ouverture de cette conférence sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Comme vous le savez très certainement, cette réunion organisée par les autorités de la République du Gabon bénéficie de l'appui technique et financier de l'Organisation Maritime Internationale et de l'IPIECA, l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier. Cet appui se fait dans le cadre de l'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (Projet GI WACAF).

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est très important pour l'ensemble des pays d'Afrique occidentale et centrale, de par leur qualité de producteur et d'exportateur de pétrole et de par leur position géographique. L'exploration et l'exploitation offshore du pétrole, la circulation des navires qui fréquentent les ports ou traversent les eaux côtières, s'accompagnent d'un risque de pollution des milieux marins. Notre rencontre se base sur la volonté de mettre en place une politique et un système efficace de protection de l'environnement marin.

Je voudrais saisir cette occasion pour adresser nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cette conférence et particulièrement au gouvernement de la République du Gabon, aux Fonds Internationaux d'Indemnisation pour les Dommages dus à la Pollution par les Hydrocarbures (FIPOI), ITOPI, the International Tanker Owners Pollution Federation Limited et l'Association des P&I Clubs.

Je ne terminerai pas sans vous avoir exprimé l'entière disponibilité de l'Organisation Maritime Internationale pour renforcer ses relations de coopération avec les pays d'Afrique de l'ouest.

C'est par ces mots que je voudrais conclure, Mesdames et Messieurs, en vous adressant mes vœux les plus chaleureux de succès dans les travaux de ces 3 jours.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe 4 – Discours d'ouverture du Secrétaire Général du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Madame et Monsieur le représentant des organisations de coopération maritime OMI, IPIECA et GI WACAF,

Madame et Messieurs les Consultants,

Mesdames et Messieurs les Experts,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs.

C'est au nom du monsieur le Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la protection des ressources naturelles et en sa double qualité de Président de la commission interministérielle de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles, empêché, que l'honneur m'échoit de présider cette cérémonie d'ouverture officielle de la Conférence sous-régionale sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs

Le Gabon, avec un espace maritime tout aussi important que le domaine terrestre, l'expansion à venir de son plateau continental, étendra sa souveraineté au-delà des 265 000 km² qui constituent à ce jour son domaine maritime. Il en est de même pour les autres pays de la Convention d'Abidjan, dont la recherche pétrolière amorcée ces derniers temps produit pour certains des résultats spectaculaires.

Ainsi, mis à part les avantages liés à l'exploitation des ressources naturelles marines et sous-marines, les pays du golf de Guinée seront davantage soumis à des risques d'accidents pouvant entraîner des dégâts écologiques de grande ampleur.

Dès lors, le sujet qui nous réunit ce jour est particulièrement important pour nos respectifs pays, au regard de des réalités géographique, économique et sociale communes et spécifiques.

Pour sa part, avec une façade maritime de plus de 800 km, une activité halieutique suffisamment active, des ambitions touristiques avérées, le Gabon dont l'industrie pétrolière est parmi les plus anciennes du continent, fait partie des pays les plus exposés aux marées noires. Des multiples navires tous aussi dangereux, les uns les autres, par la nature de leurs cargaisons, croisent chaque jour au larges de nos côtes, lorsqu'ils n'escalent pas dans nos ports. La voie maritime étant depuis longtemps la plus usitée dans le cadre des échanges avec nos partenaires extérieurs, nous ne pouvons-nous résoudre à l'inaction. Quoi d'autre de mieux que de prévenir la survenue des sinistres

écologiques, surtout quand on sait que les marées noires ignorent, lorsqu'elles ne défont pas, les frontières maritimes des Etats ?

Or, il est de la responsabilité du Gouvernement de garantir à notre peuple et aux opérateurs économiques qui ont décidé d'investir chez nous, des conditions de vie et de travail sûres, dans un environnement sain. A cet effet, la protection et la valorisation de la nature qui s'arriment au pilier « Gabon vert » du projet de société du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, constituent-ils des éléments fondamentaux de développement durable pour notre pays.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs

Avant de recourir aux indemnisations, il est indispensable de mettre en place des outils d'interventions rapides et efficaces qui permettent de minimiser autant que faire se peut, les dommages liés aux marées noires. A cet égard, même si les faits témoignent de la difficulté des Etats à faire face aux pollutions majeures, il va de soi que le principe de précaution devrait nous guider. C'est pourquoi, les plans d'Urgence nationaux de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures et autres substances nuisibles doivent-ils être perçus comme un ensemble de mesures diligentes pratiques, dont le déclenchement en situation de crise devrait nous aider à réduire les conséquences souvent dramatiques, aussi bien écologiques qu'économiques, des marées noires.

Le plan d'Urgence national du Gabon, institué par le décret 000653 /PR/MTEPN du 21 mai 2003, relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles, a été éprouvé pour la première fois depuis son élaboration en mars 2012. En effet, passer d'un « état-major papier » ou théorique à une réalité du terrain assez proche de l'accident, a permis à l'ensemble des maillons de la chaîne de lutte, c'est-à-dire des plus hautes autorités politiques et administratives aux simples bénévoles, d'assimiler les réflexes de base, en cas d'action ou de réaction, en situation de crise. Une fois la crise terminée, il appartient tout naturellement d'établir les responsabilités des uns quant aux dommages causés aux autres. En somme, pour le Gabon, cette Conférence apparaît comme une suite logique à l'exercice de simulation du Plan d'Urgence National.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs

Conscient de ce qu'un accident peut intervenir à tout moment, et compte tenu de la qualité actuelle de nos moyens de lutte, nos pays devraient s'engager à ne négliger aucune forme de coopération en matière de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures et autres substances nuisibles. Ainsi, au-delà des capacités locales qui doivent être en permanence renforcées, nous pouvons compter sur l'expertise d'autres acteurs locaux et internationaux. En effet, le pays qui n'aura pas ratifié l'essentiel des instruments de coopération maritime ne pourra efficacement bénéficier de la solidarité internationale en cas de besoin.

C'est à ce titre que j'adresse les plus vifs remerciements des plus hautes autorités gabonaises, à l'Organisation Maritime internationale (OMI) et à l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA) qui nous accompagnent, conjointement

depuis 2006, année de lancement à Libreville, de l'initiative GIWACAF qui concerne 21 Etats, concentrés sur la côte ouest-africaine, de la Mauritanie à l'Afrique du Sud, avec comme appui en matière de coopération régionale, la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale, centrale australe, dite Convention d'Abidjan dont le Gabon occupe l'un des postes de vice-président du Bureau des Ministres.

Ces remerciements vont également à l'UPEGA et à l'ensemble des sociétés pétrolières locales, membres de la plateforme GI WACAF, pour leur forte implication dans l'organisation de l'événement qui nous rassemble ce jour. Depuis cinq ans, ce cadre de concertation et d'action national consolide chaque jour, un peu plus, les bases d'un réel partenariat entre l'administration publique, l'industrie pétrolière et les professionnels du secteur des transports maritimes.

Mesdames et Messieurs les Consultants,
Messieurs les experts,
Chers participants,

Les résultats des échanges que vous aurez ces trois jours durant devraient vous permettre, dans un proche avenir, de renforcer notre cadre d'action en matière de responsabilité et d'indemnisation en cas de pollution par les hydrocarbures.

Par conséquent, tout en appelant à votre assiduité et en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert la Conférence sous-régionale sur le régime international d'indemnisations pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

Je vous remercie.

Annexe 5 – Formulaire d'évaluation

**Atelier national sur le développement du Plan National d'intervention d'Urgence, Bissau, Guinée-Bissau,
Bissau,
6-8 octobre 2014**

Dispositions avant l'activité

- | | | | |
|---|--|------------------------------|------------------------------|
| 1 | Avez-vous reçu l'invitation en temps utile? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 2 | Avez-vous reçu des renseignements sur l'objectif, la portée et les domaines couverts par la réunion avant votre participation à celle-ci? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 3 | Les instructions pour remplir le formulaire de nomination et le profil requis pour l'activité étaient-ils claires et faciles à comprendre? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 4 | Avez-vous reçu des renseignements logistiques sur le lieu de la réunion, le voyage, le per diem ou le logement ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 5 | Vous a-t-on confié une tâche en prévision de la réunion? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 6 | Dans l'affirmative, cette tâche était-elle pratique? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Pendant l'activité

- 7 La réunion était-elle *(cocher la case appropriée)*
(1) trop longue (2) adéquate pour couvrir entièrement les sujets (3) trop courte
- 8 Que pensez-vous des aspects ci-après? *(cocher une case par rubrique)*
- | | excellent | bon | satisfaisant | médiocre |
|---------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Lieu | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Installations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Equipement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- 9 Qualité de la documentation fournie *(cocher une case par rubrique)*
- | | excellent | bon | satisfaisant | médiocre |
|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Clarté | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Contenu technique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Pertinence | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Exhaustivité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- 10 Qualité des présentations *(cocher une case par rubrique)*
- | | excellent | bon | satisfaisant | médiocre |
|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Clarté | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Contenu technique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Pertinence | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Exhaustivité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

11	Qualité et utilisation des:	excellent	bon	satisfaisant	médiocre
	Matériel didactique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Références de l'OMI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres ressources	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Activités pratiques ou de groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Excursions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A la fin de l'activité

12 Veuillez évaluer la performance de chaque conférencier en fonction des éléments suivants
(veuillez cocher une case par rubrique)

.1	Nom du conférencier (inscrire ci-dessous)	excellent	bon	satisfaisant	médiocre

	contenu de l'exposé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	présentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	capacité de transfert des connaissances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	efficacité avec laquelle le conférencier a répondu aux questions et proposé des solutions aux problèmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

.2	Nom du conférencier (inscrire ci-dessous)	excellent	bon	satisfaisant	médiocre

	contenu de l'exposé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	présentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	capacité de transfert des connaissances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	efficacité avec laquelle le conférencier a répondu aux questions et proposé des solutions aux problèmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

.3	Nom du conférencier (inscrire ci-dessous)	excellent	bon	satisfaisant	médiocre

	contenu de l'exposé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	présentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	capacité de transfert des connaissances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	efficacité avec laquelle le conférencier a répondu aux questions et proposé des solutions aux problèmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(Veuillez utiliser d'autres feuilles si le nombre de conférenciers est supérieur à 3).

13 Veuillez indiquer les sujets vous ont :

.1 le plus intéressé : _____

.2 le moins intéressé: _____

14 Faudrait-il ajouter d'autres sujets ? Oui Non

Dans l'affirmative, lesquels :

15 Estimez-vous que la réunion a atteint son objectif ? Oui Non

Commentaires :

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de compléter ce questionnaire d'évaluation. Les données que vous nous avez fournies sont importantes et aideront l'OMI à déterminer le succès et l'impact de l'activité.

Annexe 6 – Photos

